



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 122397

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre de création de poste d'enseignants en médecine générale dans les facultés. Les besoins de santé de la population et les enjeux de la démographie médicale sont tels que le ministère de la santé a admis la nécessité que 50 % des internes soient des médecins spécialistes de la médecine générale. Afin de renforcer cette filière, la loi HPST avait disposé que chaque année seraient nommés vingt professeurs des universités, trente maîtres de conférences et cinquante chefs de clinique, et ce pendant quatre ans. Ces créations ont pour objectif de compenser le manque de poste d'enseignants qui s'est accumulé et d'assurer la formation des étudiants internes qui souhaitent devenir praticien en médecine générale. Ces futurs médecins pourraient ensuite s'installer dans des zones qui souffrent aujourd'hui d'un nombre insuffisant de praticiens, où l'accès aux soins est plus difficile, notamment pour les personnes âgées ou malades. Dans ce cadre, le conseil national des universités propose le recrutement d'un certain nombre d'enseignants associés. Or, si le CNU a proposé trente-et-un candidats au poste de maître de conférence associé, seuls vingt-trois candidats seraient retenus par le ministère pour la rentrée 2011. De plus ces candidats remplaceraient des enseignants en poste sur le départ, ou qui seront titularisés. En définitive, seuls quatre postes seraient créés au total pour l'ensemble des facultés de médecine. De même, onze nominations de professeurs associés sont accordées sur vingt-et-une proposées ; enfin, vingt-huit enseignants sont aptes à la titularisation et onze seulement retenus. Le Syndicat national des enseignants de médecine générale réclame la nomination des huit enseignants de médecine générale reconnus par le CNU et demande la mise en oeuvre d'un plan de nomination par an et sur cinq ans de 50 enseignants titulaires, 50 enseignants associés et 50 chefs de clinique dans le respect de la loi HPST. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122397

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12164

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)